



# COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## REUNION DU 18 OCTOBRE 2023

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique. Le droit d'examen étant de 70 euros. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupes.

**Présents : Mme Christelle SCHRODER, MM José DE JESUS – Louis FINANCE – José ROMERO**

**CHAMPIONNAT :** Contrôle feuilles de matchs.

### D3 Eco Logis Menuiserie Poule B

Match n° 26398773 ROQUEFORT – LAUGNAC du 14.10.2023 à 20h00. Match non joué.

Au vue de l'état de la pelouse et du terrain de Roquefort, (crevasses sur une bonne partie du terrain et herbe non tondu) l'arbitre, pour protéger l'intégrité des joueurs, a pris la décision de ne pas faire jouer la rencontre. La Commission donne ce match à rejouer le dimanche 05.11.2023 à 15h00.

### D4 Poule A

Match n°27238180 OS AGENAIS 2 – LAUGNAC 2 du 15.10.2023 à 13h00. FORFAIT

La Commission enregistre le forfait de l'équipe 2 de l'OS Agenais (2<sup>ème</sup>).

OS AGENAIS 0 but, moins 1 point ----- LAUGNAC 3 buts 3 points.

**Le président  
José ROMERO**